

Lézignan-Corbières, le 22 septembre 2022



**Le Président de la Communauté de Communes
Région Lézignanaise Corbières et Minervoises
Maire de Canet d'Aude
à**

**Mesdames, Messieurs
les conseillers communautaires titulaires**

Objet : Réunion du conseil communautaire

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil communautaire qui se déroulera le :

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

à 18H45

**Espace Culturel des Corbières
FERRALS les CORBIÈRES**

ORDRE DU JOUR : Joint en annexe

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir et comptant vivement sur votre présence,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président de la CCRLCM

André HERNANDEZ

ORDRE DU JOUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

- 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2022-
ANNEXE 1
- ANNEXE 1
- 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION
- 3 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
- 4 - RAPPORT DE SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES
- ANNEXE 2
- 5 - NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC
- 6 - DESIGNATION DELEGUES DE LA CCRLCM A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)
- 7 - MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS
32ÈME CONVENTION NATIONALE DES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE (5-6 ET 7
OCTOBRE 2022)
- 8 - MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS
CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DES INTERCOMMUNALITÉS (22-23 ET 24
NOVEMBRE 2022)
- 9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- TABLEAU DES EFFECTIFS
- 10 - MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL: CRITERES D'EVALUATION
- FICHE ENTRETIEN PROFESSIONNEL
- 11 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU BENEFICE
DE L'ASSOCIATION PROMAUDE
- ANNEXE
- 12 - SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE TEOM POUR LES LOCAUX NON DESSERVIS PAR
LE SERVICE PUBLIC D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
- 13 - EXONERATIONS DE TEOM 2023
- 14 - DECISION MODIFICATIVE 2 : BUDGET ANNEXE BASSIN ECOLE MOUTHOMET 2022
- 15 - INSTRUCTION COMPTABLE M57:MODIFICATION DE LA CADENCE DES
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ANNEXE AMORTISSEMENTS
- 16 - SUBVENTIONS CULTURE 2022
- ANNEXE
- 17 - SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION ECOHABITER DE CORBIERES EN MINERVOIS
- ANNEXE 8

18 - SUBVENTION 2022: ACTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SUBVENTION A LA CCI POUR LE SALON SIANE

- ANNEXE 9

19 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYADEN POUR LE FINANCEMENT DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT (THD) FTTH

- ANNEXE

- ANNEXE

- ANNEXE

20 - FONDS DE CONCOURS 2022- AIDES INTERCOMMUNALES AU PROJET STRUCTURANT DE LA COMMUNE DE ROUBIA

21 - FONDS DE CONCOURS 2022- AIDES INTERCOMMUNALES AU PROJET STRUCTURANT DE LA COMMUNE DE DAVEJEAN

- ANNEXE 12.1

- ANNEXE 12.2

22 - FONDS DE CONCOURS 2022- AIDES INTERCOMMUNALES AU PROJET STRUCTURANT DE LA COMMUNE D'ALBIERES

- ANNEXE 13.1

- ANNEXE 13.2

23 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE: VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE PANTOJA GRUPO LOGISTICO

- ANNEXE

24 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE: ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN CO-FINANCEMENT AVEC LA REGION A LA SAS MIDI CHAPE

25 - CAUMONT 3: ECHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE AVEC LA VILLE DE LEZIGNAN CORBIERES (E489 COMMUNE CONTRE E1187 INCLUANT E292 CCRLCM)

- ANNEXE

26 - ACQUISITION PAR LA CCRLCM A MR MATA DE TROIS PARCELLES CADASTREES E488 B 518 ET B 519 POUR RESERVES FONCIERES ECONOMIQUES

27 - APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE: TRANSFERT DES ZAE COMMUNALES A LA CCRLCM

- ANNEXE ZAE LC RD6113

- ANNEXE ZAE PLAINE DE CONILHAC

- ANNEXE ZAE DES CORBIERES LC

- ANNEXE ZAE CANET

- ANNEXE ZAE ORNAISONS 1

- ANNEXE ZAE ORNAISONS 2 LA GRAVETTE

28 - CONDITIONS PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES ZAE COMMUNALES A LA CCRLCM

29 - REVERSEMENT A LA CCRLCM DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE PAR LES COMMUNES SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SITUEES SUR LEZIGNAN-CORBIERES

- ANNEXE 19.1

- ANNEXE 19.2

- ANNEXE 19.3

- ANNEXE 19.4

30 - REVERSEMENT A LA CCRLCM DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE PAR LES COMMUNES SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SITUEES SUR FABREZAN

- ANNEXE 20

31 - REVERSEMENT A LA CCRLCM DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE PAR LES COMMUNES SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SITUEES SUR ORNAISONS

- ANNEXE 21.1

- ANNEXE 21.2

- ANNEXE 21.3

32 - REVERSEMENT A LA CCRLCM DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE PAR LES COMMUNES SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SITUEES SUR CANET D'AUDE

- ANNEXE 22.1

- ANNEXE 22.2

33 - CONVENTION DE FACTURATION POUR LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CCRLCM

- ANNEXE 23

34 - ENGAGEMENT DE LA CCRLCM DANS L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR REJOINDRE LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC PORTE PAR LA REGION OCCITANIE

- ANNEXE

- ANNEXE

INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES